



REGLEMENT
DU CHAMPIONNAT JURASSIEN DE GROUPES
CARABINE 50M

Edition 2026

Doc.-N° C50.CJG

Vu l'article 22 de ses statuts, la Fédération Jurassienne de Tir (FJT) édicte le règlement suivant concernant le championnat jurassien de groupes Carabine 50m.

1. EXECUTION

Un championnat jurassien de groupes Carabine 50m, réservé uniquement aux sections membres de la FJT est organisé chaque saison de tir. Il débute au printemps de chaque année. L'exécution incombe au chef 50m de la FJT.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Chaque section affiliée à la FJT peut participer avec un nombre illimité de groupes formés de tireurs licenciés.
- 2.2 Un groupe est formé de 5 tireurs de la même section, dont 3 tireurs couchés et 2 tireurs à genou, licenciés à la carabine 50m, membres A appartenant à la même société. Les membres multiples ont le droit de participer en tant que membres actifs B, pour autant que leur société de base jurassienne dans laquelle ils possèdent une licence A, ne participe pas au championnat de groupes jurassien.
- 2.3 Les groupes ne sont pas divisés par classe d'âge, les groupes doivent être composés de 5 tireurs, même si tous les tireurs sont Juniors.
- 2.4 Un tireur n'a le droit de tirer qu'avec un seul groupe par tour.
- 2.5 Durant la saison de compétition, le passage d'un tireur d'une société dans un groupe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

3. PLACE DE TIR

- 3.1 Les groupes sont libres de choisir la place de tir de leur choix lors des tours de qualification, à condition qu'elle soit homologuée par l'Officier fédéral de tir ou le représentant de l'USS Assurances et annoncée à la FJT.
- 3.2 La place de tir pour la finale est désignée lors de la séance administrative C10, C50 et P10 de la FJT.

4. DEROULEMENT DU TIR

- 4.1 Trois tours de qualification sont à tirer. Les échéances sont communiquées par le chef 50m de la FJT. Avec accord préalable du chef 50m, si le groupe participe aux championnats suisses de groupes Carabine 50m, le même résultat peut être pris en compte pour le championnat jurassien de groupes.
- 4.2 Le nombre de participants à la finale est fixé en fonction du nombre de cibles disponibles. Elle se déroule sur deux tours. Cette finale désigne le champion jurassien de groupes Carabine 50m de la FJT.

5. TOURS DE QUALIFICATION

5.1 PROGRAMME DE TIR

- | | |
|-------------------|---|
| Distance : | 50 mètres |
| Cibles : | Cible officielle de la FST 50m A10
(les cibles carton ou étiquettes sont remises par la FJT) |
| Nombre de coups : | 20 coups par tireur
2 passes de 10 coups, coup par coup par tour de qualification
2 coups par visuel pour les cibles en carton
évaluation au point |

Les coups d'essai sont autorisés en nombre illimité avant le début de la compétition.



Position : 3 tireurs couché à bras franc, sans appui
2 tireurs à genou

Seule la position «couché bras franc» est autorisée pour toutes les classes d'âge (y compris les seniors-vétérans) !

D'un tour à l'autre, un tireur au maximum peut être échangé.

Pour le reste, les règles FST et ISSF sont applicables.

5.2 CLASSIFICATION DES RESULTATS

Le total de tous les groupes de tireurs des trois tours de qualification détermine les groupes sélectionnés pour la finale cantonale.

En cas d'égalité, le classement est fait en fonction :

- du total réalisé par le groupe lors du 3^e tour de qualification, puis
 - du total des points obtenus par les deux tireurs à genou lors du 3^e tour de qualification.

5.3 PUBLICATION DES RESULTATS

Les classements sont publiés au terme de chaque tour de qualification sur le site internet de la FJT et transmis par courriel aux chefs de tir des sections.

Ainsi qu'au terme de la finale.

6. FINALE CANTONALE

6.1 PROGRAMME DE TIR

Distance : 50 mètres

Cibles : Cible officielle de la FST 50m A10

Nombre de coups : 20 coups par tireur
2 passes de 10 coups, coup par coup par tour de finale
1 coup par visuel, évaluation au dixième

Les coups d'essai sont autorisés en nombre illimité avant le début de la compétition.

Temps à disposition : Selon les cibles disponibles, 2h20 ou 1h10 par groupe

Position : 3 tireurs couché à bras franc, sans appui
2 tireurs à genou

Seule la position «couché bras franc» est autorisée pour toutes les classes d'âge (y compris les seniors-vétérans) !

Pendant les deux tours de la finale, les changements de position et remplacements de tireurs ne sont pas autorisés.

Distribution des cibles : La distribution des cibles est fixée par le chef 50 m.
L'ordre des tireurs est fixé par le chef de groupe.

Pour le reste, les règles FST et ISSF sont applicables.

6.2 CLASSEMENT DE LA FINALE

Le total de tous les groupes de tireurs des deux tours de la finale uniquement détermine le classement final.

En cas d'égalité, la décision se fait en fonction du :

- total des passes de tous les tireurs du groupe, dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière passe, etc.) ;
 - dernier coup, avant-dernier coup, etc. de tous les tireurs du groupe



7. DISTINCTION

Pour autant qu'il y ait quatre groupes participant à la finale, les trois premiers groupes reçoivent chacun une médaille par tireur (or – argent – bronze).

8. FINANCE

La finance pour les tours de qualification et la finale cantonale est fixée dans les dispositions d'exécution des finances de la Fédération Jurassienne de Tir.

9. VALIDITE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité de la FJT le 3 décembre 2025 et entre en vigueur immédiatement. Il remplace toutes les dispositions antérieures.

Fédération Jurassienne de Tir

Le Président

Yannick Vernier

Le chef 50 m

Cédric Schaller